

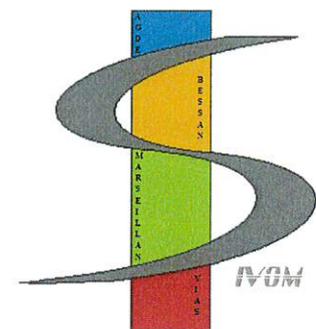
## COMPTE RENDU

### RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL

**JEUDI 28 SEPTEMBRE 2023**

**18 HEURES – AGDE**

**SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**



#### PRESENTS : 21

**AGDE** : Mme SALGAS, MM. FREY, BENTAJOU, GLOMOT, BONNAFOUX

**BESSAN** : MM. MARIN, ROUX, ALBERTOS

**NEZIGNAN L'EVÊQUE** : M. MARTINEZ

**MARSEILLAN** : MM. GASC, ARAGON, ROUVIER

**MATEO PORTIRAGNES** : M. FAURE

**FLORENSAC** : Mme BENSIALI-SARAZI, MM. TUYA, SEGHIER

**NIZAS** : Mme SEMPERE

**SAINT-THIBERY** : Mme OLIVE

**CASTELNAU DE GUERS** : M.

**PINET** : Mme BASTOUL

**SAINT-PONS** : Mme PRADEL

#### ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : 2

**AUMES** : Mme DURAND à Mme SALGAS

**VIAS** : M. BOLINCHES à M. FAURE

#### ABSENTS EXCUSES : 17

**VIAS** : MM. DARTIER, DAULIACH

**CAUX** : Mme SAUSSOL

**MONTAGNAC** : MM. GUIRAO, AUDOUI, Mme TOKOTO

**PEZENAS** : MM. MOUTOU, LOPEZ, CASTILLO

**PAULHAN** : M. ALLEIX, Mmes DAVIT, LABORDA

**POMEROLS** : M. SICARD

**TOURBES** : M. BOUISSEREN

**LEZIGNAN LA CEBE** : M. BRIL

**USCLAS** : M. RIGAUD

**CAZOULS** : M. LAMBIEZ

#### SECRETAIRE DE SEANCE : M. BENTAJOU

### ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu de la séance du 28 juin 2023

1°) Installation du nouveau délégué de la commune de Caux

2°) Renouvellement des conventions vétérinaires pour la fourrière animale (2024-2026)

3°) Renouvellement des conventions avec les associations de protection animale (2024-2026)

4°) Taux d'avancement de grade à la fourrière animale

5°) Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2e classe à la fourrière animale

6°) Questions diverses

Le comité syndical, convoqué en date du 19 septembre 2023 par Madame Véronique SALGAS, Présidente du Sivom du canton d'Agde, s'est réuni en séance ordinaire, le jeudi 28 septembre 2023, à 18h, salle du conseil municipal de la mairie d'Agde.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte par Madame la Présidente qui souhaite la bienvenue à l'ensemble des délégués. M. Louis BENTAJOU est désigné, à l'unanimité, en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 28 juin 2023 est adopté à l'unanimité.

### **1°) Installation du nouveau délégué de la commune de Caux**

Madame la Présidente indique à l'assemblée que, suite au renouvellement du conseil municipal de la ville de Caux, des changements sont intervenus dans la représentation de cette commune au sein du comité syndical. Le conseil municipal de la ville de Caux a désigné en date du 7 juillet 2023 Mme Nicole SAUSSOL en qualité de déléguée titulaire au sein du comité syndical et M. Julien DELOBELLE en qualité de délégué suppléant. Il convient de valider ces désignations et d'installer dans ses nouvelles fonctions Mme Nicole SAUSSOL, exceptionnellement absente lors de la séance.

Adopté à l'unanimité.

### **2°) Renouvellement des conventions vétérinaires pour la fourrière animale (2024-2026)**

Madame la Présidente indique que les conventions vétérinaires pour le bon fonctionnement de la fourrière animale sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et sont valables jusqu'au 31 décembre 2023. Aussi, il est proposé de procéder à une nouvelle consultation pour le renouvellement de ces conventions pour d'une part, élargir le nombre de vétérinaires et, d'autre part, tenter d'obtenir de nouveaux tarifs.

Ces conventions ont pour but de se conformer aux dispositions légales et réglementaires issues du code rural. Le comité syndical est invité à :

- renouveler les conventions vétérinaires pour le fonctionnement de la fourrière animale de Vias pour une nouvelle période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2026,
- lancer un appel à candidatures auprès des vétérinaires,
- autoriser Madame la Présidente à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Il est précisé en séance aux délégués du Sivom qu'ils peuvent à tout moment communiquer cette information aux vétérinaires de leur territoire en informant également la direction du Sivom.

### **3°) Renouvellement des conventions avec les associations de protection animale (2024-2026)**

Madame la Présidente rappelle que le Sivom est signataire de plusieurs conventions de partenariat dans le cadre de l'adoption des animaux non identifiés et non réclamés au sein de la fourrière animale :

- Jamais Sans Mon Chien de Béziers
- Société Protectrice des Animaux de Villeneuve les Maguelonne
- Société Protectrice des Animaux de Port la Nouvelle

Afin de mettre à jour ces partenariats et, éventuellement de les diversifier avec de nouveaux partenaires, elle propose de procéder au renouvellement de ces conventions après consultation des organismes ou associations de protection et de défense des animaux pour une nouvelle période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2026. Il est demandé au comité syndical de bien vouloir l'autoriser à engager la procédure de renouvellement.

Adopté à l'unanimité.

Il est précisé en séance aux délégués du Sivom qu'ils peuvent à tout moment communiquer cette information aux éventuelles associations qu'ils seraient à même de connaître en informant également la direction du Sivom.

### **4°) Taux d'avancement de grade à la fourrière animale**

Afin d'assurer au mieux l'exercice de ses missions et de ses compétences, ainsi que la qualité du service public rendu, le Sivom se doit de faire évoluer ses agents. Madame la Présidente, compte tenu de l'évolution réglementaire permettant à un agent de la fourrière animale de bénéficier d'un avancement de grade en 2024, propose au comité syndical de fixer le taux d'avancement de grade pour la filière technique :

<b>Grade d'origine</b>	<b>Grade d'avancement</b>	<b>Taux proposé</b>
Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 <sup>e</sup> classe	100 %

Adopté à l'unanimité.

### **5°) Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe à la fourrière animale**

De fait, suite à la délibération précédente, Madame la Présidente rappelle qu'un agent de la fourrière animale, actuellement au grade d'adjoint technique, peut prétendre à sa nomination en qualité d'adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe. Compte tenu de ses qualités et des fonctions exercées, il est proposé au comité syndical de créer un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 et de supprimer le poste d'adjoint technique.

Adopté à l'unanimité.

### **6°) Questions diverses**

M. ARAGON de la ville de MARSEILLAN indique avoir été sollicité par une association ayant une action sur les communes d'Agde et de Marseillan au sujet des chats dits libres. Il sollicite le Sivom afin de savoir comment pouvoir la soutenir. Un débat s'engage entre différents élus (Agde, Bessan, Pinet...) afin de rappeler les modalités de fonctionnement et d'intervention de la fourrière animale dans le cadre de la convention signée par de nombreuses communes avec la Fondation 30 Millions d'Amis (et également la Fondation Brigitte Bardot). La Présidente et le Directeur rappelle que la fourrière animale peut être amené à soutenir cette association via la ville de Marseillan avec un prêt de cages pour la capture des chats si nécessaire.

La séance est levée à 18h45. Madame la Présidente remercie les délégués présents ainsi que ceux ayant bien voulu assister dans l'après-midi à la visite du Château Laurens d'Agde pris en charge par le Sivom.

Madame la Présidente informe l'assemblée que la prochaine réunion devrait se tenir sur la commune de Caux, suivie du repas annuel du Sivom.

**Le Secrétaire de Séance,  
Louis BENTAJOU**

